



# Traitements corticoïdes et sport en compétition ?

Conditions réglementaires d'utilisation

ATHLÉTISME

## Règlementation antidopage 2013

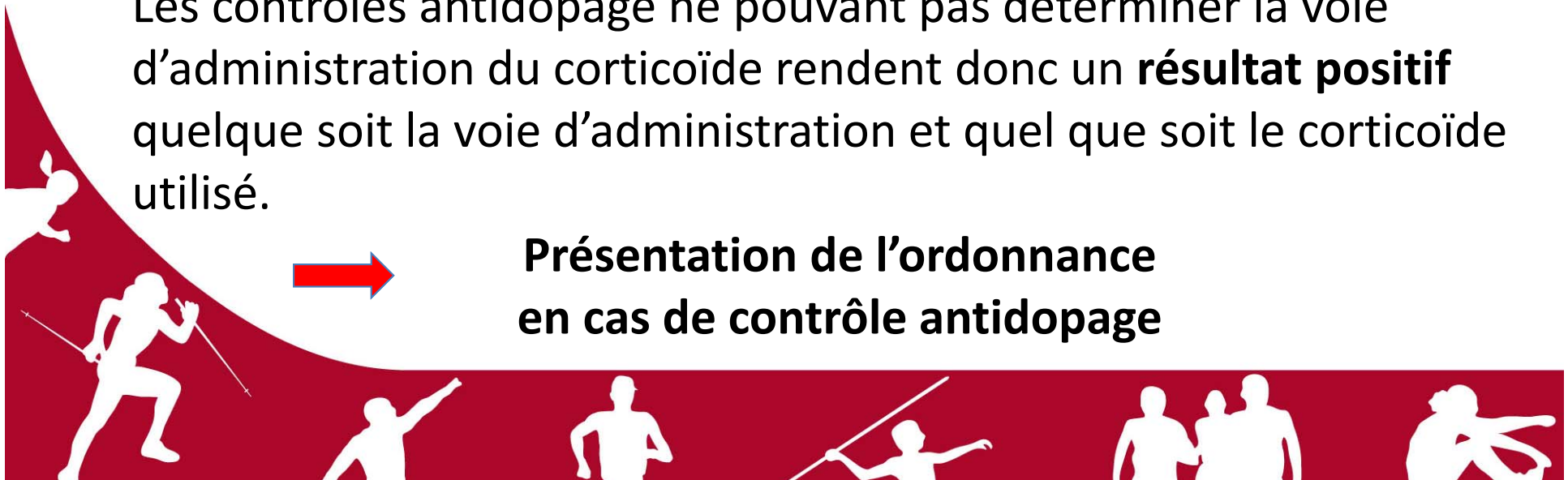
Tous les corticoïdes sont interdits en compétition par voie orale, intraveineuse, intramusculaire ou rectale

Seuls sont autorisés les corticoïdes utilisés par voie intra-articulaire, péri-articulaire, péri-tendineuse, épidurale, cutanée et inhalée.

Les contrôles antidopage ne pouvant pas déterminer la voie d'administration du corticoïde rendent donc un **résultat positif** quelque soit la voie d'administration et quel que soit le corticoïde utilisé.



Présentation de l'ordonnance en cas de contrôle antidopage



# Maladies graves ou blessures traitées par corticoïdes

## Conduite à suivre par le sportif

### Traitement corticoïde prescrit par médecin

Code mondial antidopage Liste 2013



**Corticoïdes par voie autorisée:**  
infiltration, cutanée, inhalation



Déclaration systématique du traitement  
au service médical de la FFA



Présentation de l'ordonnance  
en cas de contrôle antidopage

AUT = Autorisation d'Usage Thérapeutique  
AFLD = Agence Française de Lutte contre le Dopage

**Corticoïdes par voie interdite :**  
orale, intraveineuse, intramusculaire, rectale



Demande d'AUT  
auprès de l'AFLD



Pas de compétition sans accord préalable  
d'AUT par l'AFLD

